

Lieux-dits « Le Devois »,  
« Montagne de Peyremale » et  
« Mont Mejot »  
Commune de BAGARD (30)

**DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**  
**Renouvellement et extension d'une carrière**



# Procédures intégrées



**GSM**  
**Secteur Languedoc**  
**Parc Saint Jean - Bât. 1**  
**ZAC du Mas de Grille**  
**34433 St-Jean-de-Védas**  
**Tél. 04.67.07.07.10**  
**Fax 04.67.69.06.63**



Version	Date	Chef de projet	Rédacteurs	Commentaires
Version finale	19/06/2020	Marie-Anne MULLER	Marie-Anne MULLER	-

Référence dossier : D\_ATDx\_2019\_04\_705

**Document réalisé par :**



**ATDx** AMENAGEMENT | TERRITOIRE | DEVELOPPEMENT

**ATDx SARL**  
Immeuble l'Altis - 2ème étage  
165 rue Philippe MAUPAS  
30900 NÎMES

Tél : 04.66.38.61.58  
Fax : 04.66.38.61.59  
✉ [atdx@atdx.fr](mailto:atdx@atdx.fr)

Conformément à l'article L.181-2 du Code de l'Environnement, l'Autorisation Environnementale tient lieu des autorisations, absences d'opposition, approbations et agréments suivants, lorsque le projet y est soumis ou les nécessite :

- Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles ;
- Autorisation spéciale au titre des sites classés ;
- Autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre ;
- Dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées et habitats d'espèces protégées ;
- Absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Agrément pour l'utilisation d'OGM ;
- Agrément pour le traitement de déchets ;
- Autorisation de défrichement au titre du Code Forestier ;
- Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre du Code de l'Energie ;
- Pour les projets d'éoliennes seulement : autorisations prévues au titre du Code de la Défense, autorisations requises dans les zones de servitudes instituées en application du Code de la Défense et du Code des Postes et des Communications électroniques, autorisations prévues au titre du Code du Patrimoine et au titre du Code des Transports.

Des documents spécifiques sont demandés pour chaque procédure intégrée, listés aux articles D.181-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Egalement, certaines catégories de IOTA demandent des études réglementaires spécifiques, qui ne rentrent pas dans la structure globale du dossier de demande d'Autorisation Environnement, dont la liste est aussi donnée dans les articles précités du Code de l'Environnement.

Le présent projet est concerné par une demande **autorisation de défrichement** au titre du Code Forestier et par une demande de **dérogation à l'interdiction d'atteinte** pour certaines espèces protégées et certains habitats d'espèces protégées au titre du Code de l'Environnement.

Les documents spécifiques pour ces procédures sont rappelés dans le tableau ci-dessous et données à la suite dans le présent document :

Procédure intégrée	Caractéristiques principales	Documents spécifiques	Document n°
Autorisation défrichement	Boisements sur une surface de 9 ha 39 a 00 ca soumis au régime forestier	Demande d'autorisation	1
Dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées	Destructions individus et d'habitats	Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées	2



# Document 1 : Demande d'autorisation de défrichage



## **Document 2 : Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées**

